

Édition janvier 2025

# Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2025





Simon Brunelle :  
Maire

Éric Chastenay :  
Conseiller #1

Pierre-Luc Blanchet :  
Conseiller #2

Pierre Carignan :  
Conseiller #3

Michel Deshaies :  
Conseiller #4

Jean-Marie Dionne :  
Conseiller #5

Sébastien Lemay :  
Conseiller #6

## Mot du maire

Bonjour à tous les Cécilois et Céciloises,

Le mois de janvier tire déjà à sa fin, mais l'hiver n'est pas encore terminé. N'hésitez pas à profiter des joies de l'hiver grâce aux nombreux sentiers de raquettes, fatbike et ski de fond dans la région. Comme toujours, je vous encourage d'être très prudent avec la chaussée, qui, en cette période hivernale, peut être enneigée et glacée.

### BUDGET ET TAXES 2025

Le 11 décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2025. Vous recevrez votre compte de taxation annuelle d'ici la moitié du mois de février. Cette année encore, vous aurez l'occasion de faire quatre versements au lieu de trois pour payer votre compte de taxes.

En 2025, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé, et ce pour une durée de trois années. Vous constaterez une hausse significative de l'évaluation de vos maisons, vos terrains et vos terres. Les évaluations ont été faites par la firme LBP évaluateurs agréés, selon les normes en vigueur en évaluation municipale. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'augmentation des prix de vente des maisons et des terres agricoles depuis quelques années. Ce nouveau rôle d'évaluation foncière fait passer la valeur taxable de la municipalité de 68 333 900 \$ en 2022-2023-2024 à 98 468 000 \$ en 2025-2026-2027, soit une augmentation de 44.1 %. La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passe de 127 270 \$ à 176 371 \$. Si vous croyez que l'évaluation de votre maison n'est pas justifiée, vous pouvez contester celle-ci. Un formulaire est disponible au bureau municipal. Vous devez le faire **avant le 30 avril 2025**, car selon la loi, après aucune contestation ne pourra être acceptée.

Le conseil municipal a travaillé très fort pour réaliser un budget 2025 le plus réaliste possible. La municipalité a essayé dans les dernières années de garder le compte de taxation le plus bas possible. Malheureusement, l'inflation a rattrapé plusieurs secteurs de la municipalité cette année. De plus, la municipalité a fait un déficit au 31 décembre 2023, cependant le budget de l'année 2024 ayant déjà été adopté lors de la fermeture d'année, nous n'avons pu ajuster le tir l'an dernier. Le surplus accumulé non-affecté a été grandement sollicité dans les dernières années pour payer nos nombreux projets, sans affecter le compte de taxes ou d'utiliser de nouveau règlement d'emprunt.

Voici un résumé des augmentations du budget et projets 2025

### Administration générale

Les dépenses en administration générale seront plus élevées que ce qui était budgété en 2024 pour refléter les coûts réels :

- Le coût des assurances est passé de 13 000 \$ à 22 500 \$ ;
- Un montant de 3 750 \$ a été prévu pour les élections municipales de 2025 ;

- Un montant de 2 700 \$ a  t  pr vu pour les services professionnels, car certaines  tudes sont n cessaires pour l'avancement du projet d'assainissement des eaux us es ;
- L'instauration d'un nouveau syst me d'archivage ainsi que la main d'œuvre passe de 4 500 \$ en 2024   6 810 \$ en 2025 ;
- Les frais d'entretien du bureau municipal, de la biblioth que et de la garderie et du garage municipal augmentent de 2 500 \$   10 000 \$, en raison de travaux d'entretien et la construction d'une mezzanine au garage municipal ;
- Augmentation de 3% des salaires pour les employ s ;
- La quote-part payable   la MRC de B cancour passera de 45 698 \$   48 978 \$, incluant la quote-part pour le r seau de la fibre optique.

#### **S curit  publique**

- La quote-part   la S ret  du Qu bec augmente de 15.99 %, soit de 41 992\$   48 706,00 \$ ;
- La quote-part vers e au Service de s curit  incendie de la MRC de B cancour sera de 65 979\$, comparativement   64 455 \$ en 2024.

#### **Voirie et transport**

- L'entretien et la r paration des chemins poss dent un budget de 58 000 \$, comparativement   47 426 \$ dans le budget 2024 et il est pr vu d'effectuer des travaux de rapi chage d'asphalte pour 10 000 \$ ;
- Malheureusement, depuis l'adoption du plan triennal des immobilisations en d cembre, la municipalit  a re u une lettre indiquant qu'elle n' tait pas accept e pour une subvention du programme d'aide   la voirie locale – volet soutien pour r aliser les travaux majeurs d'asphaltage restant du rang Sainte-C cile Ouest. Cependant, la municipalit  a l'intention de proc der   des travaux de rapi chage de l'asphalte dans les rangs Sainte-C cile Ouest et Saint-Fran ois-Xavier Est au courant de la p riode estivale ;
- Aussi, un ponceau devrait  tre chang  dans la route Gilles-Paquin cet  t .

#### **Eau potable**

- Il est pr vu, conform ment aux dispositions de la Strat gie d' conomie d'eau potable du Qu bec, de poursuivre l'achat et l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non r sidentiels ainsi que dans les constructions neuves.
- L'inspection de la station de pompage d'eau potable ainsi que le nettoyage des r servoirs sont   pr voir au printemps 2025 pour un co t budg taire de 17 000 \$, taxes en sus.

#### **Eau us e**

- Le projet d'assainissements des eaux us es suit  galement son cours. Nous sommes actuellement en attente de recevoir la confirmation de la part de la CPTAQ pour l'utilisation du lot 6 133 707 comme site de traitement des eaux us es.

#### **Am nagement, urbanisme et d veloppement**

- Les co ts en 2025 sont sensiblement les m mes qu'en 2024, soit 9 995,00 \$.

#### **Camp de jour**

- La deuxi me  dition du camp de jour aura lieu cet  t . Vingt jeunes sont attendus. L'an dernier, tous provenaient de Sainte-C cile-de-L vrard. Le budget cette ann e est de 21 215\$ pour refl ter les co ts r els.

### Salle Éric-Côté

- Des travaux de rénovation dans la cuisine sont actuellement prévus. Les tables et les chaises pourront être relocalisées dans le local en arrière de la cuisine. Cela donnera plus de place dans la salle Éric-Côté.

### Parc Georgette-Baril

- L'aménagement du parc Georgette-Baril se poursuivra au cours du printemps et de l'été 2025-2026, comme mentionné dans l'Info-Cécilois du mois de décembre 2024.

### Taux de taxation

Pour l'année 2025, les compensations pour les différents services ont soit diminué ou rester stable.

- Les compensations pour les services d'aqueduc et d'égout ont diminué pour pratiquement tous les secteurs, le tout pour bien refléter le coût réel des services d'aqueduc et d'égout.
- Le taux pour la réserve financière pour l'assainissement des eaux usées est resté le même tout comme ceux du service des lumières de rue, du déploiement de la fibre optique et du service des ordures.

Le taux de taxes foncières générale sera cette année à 0.80 \$ du cent dollars d'évaluation, une augmentation de 0.0292 \$. Pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02 concernant les travaux d'égout et d'aqueduc fait en 2009, il a diminué de 0.016 \$ pour être à 0,0385 \$ du cent dollars d'évaluation.

| Taux de taxes – comparatifs                             | 2024      | 2025      |
|---|-----------|-----------|
| Foncière générale (100 \$ d'évaluation)                 | 0,7708 \$ | 0.80 \$   |
| Remboursement du règlement d'emprunt 2009-02            | 0,0545 \$ | 0,0385 \$ |
| Taxe eau potable pour une résidence                     | 332,00 \$ | 328,00 \$ |
| Taxe d'égout pour une résidence                         | 126,00 \$ | 109,00 \$ |
| Réserve financière pour l'assainissement des eaux usées | 65,00 \$  | 65,00 \$  |
| Taxe pour les ordures pour une résidence                | 235,00 \$ | 235,00 \$ |
| Compensation pour le service de lumières de rue         | 20,00 \$  | 20,00 \$  |
| Compensation pour le déploiement de la fibre optique    | 48,00 \$  | 48,00 \$  |

### PROGRAMME DE REVITALISATION

Déjà près d'une cinquantaine de citoyens se sont prévalus du programme de revitalisation depuis sa mise en place en 2019. Ce programme est de retour en 2025 et vous permet d'obtenir un crédit de taxes foncières pour toute nouvelle construction résidentielle de plus 80 000\$ ou une rénovation de 5 000\$ et plus d'un immeuble résidentiel. N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour plus d'informations.



Afin d'alléger notre journal municipal et par souci environnemental, nous vous présentons des extraits des décisions des derniers conseils municipaux.

- Veuillez noter que l'intégralité des procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité au [www.stececiledelévrad.com](http://www.stececiledelévrad.com) dans la section municipalité / séance du conseil / procès verbaux.
- Veuillez noter que l'intégralité des règlements sont disponibles sur le site internet de la municipalité au [www.stececiledelévrad.com](http://www.stececiledelévrad.com) dans la section services aux citoyens / réglementation et zonage

### Extrait procès-verbal séance ordinaire 9 décembre 2024

Le conseil municipal a accepté de renouveler le contrat annuel avec l'entreprise Infotech pour l'année 2025 pour l'utilisation du système comptable SYGEM pour la somme de 5 436,00\$ (pour trois licences) plus 650\$ pour l'option optimale, taxes en sus ;

Le conseil municipal a adopté une résolution afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Sainte-Cécile-de-Lévrard reconnaît officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue ;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections ;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

### Extrait procès-verbal séance extraordinaire 11 décembre 2024

Le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement d'emprunt # 2024-12-13 pour procéder à l'achat d'équipements récréatifs et sportifs, à l'aménagement du parc intergénérationnel Georgette-Baril ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 214 328,00 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés ;
- Règlement #2024-12-14 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- Règlement #2024-12-15 sur la tarification des services municipaux ;
- Règlement #2024-12-16 sur le renouvellement du programme de revitalisation pour l'année 2025 ;
- Règlement #2024-12-12 ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 ;

Le plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027 a été adopté ;

Le budget de l'année 2025 a été adopté.



## Adoption du budget 2025

Assembl e publique du 11 d cembre 2024

### REVENUS

|                                     |                        |
|-------------------------------------|------------------------|
| Taxes fonci res                     | 825 654,00 \$          |
| Taxes, compensation et tarification | 138 518,00 \$          |
| Compensation tenant lieu de taxes   | 10 350,00 \$           |
| Transfert                           | 108 504,00 \$          |
| Services rendus                     | 23 199,00 \$           |
| Impositions de droits               | 19 020,00 \$           |
| Int r ts sur arrrages               | 2 000,00 \$            |
| Int r ts sur placements             | 10 350,00 \$           |
| Autres revenus                      | 11 500,00 \$           |
| <b>Total</b>                        | <b>1 149 095,00 \$</b> |

### D PENSES

|   |                        |
|---|------------------------|
| Administration g n rale                 | 414 735,00 \$          |
| S curit  publique                       | 118 520,00 \$          |
| Transport                               | 187 255,00 \$          |
| Hygi ne du milieu                       | 158 525,00 \$          |
| Am nagement, urbanisme et d veloppement | 19 355,00 \$           |
| Loisirs et culture                      | 92 745,00 \$           |
| Frais de financement                    | 17 070,00 \$           |
| Amortissement                           | 162 100,00 \$          |
| <b>Total</b>                            | <b>1 170 305,00 \$</b> |

**Exc dent (d ficit) de fonctionnements avant conciliation   des fins fiscales** (21 210,00 \$)

### CONCILIATION   DES FINS FISCALES

#### Financement

Remboursement de la dette   long terme (23 500,00 \$)

#### Affectations

Activit s d'investissement (9 500,00 \$)

Conciliation   des fins fiscales amortissement (162 100,00 \$)

Exc dent accumul  216 310,00 \$

**Sous-total** 21 210,00 \$

**Exc dent (d ficit) de fonctionnements de l'exercice   des fins fiscales** 0,00 \$

# Règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025

## SECTION I

### DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
- « Aqueduc » : L'ensemble des conduites d'eau, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir de l'eau potable ;
  - « Compteur d'eau » : Un appareil fourni par la municipalité qui sert à computer et à enregistrer la consommation d'eau annuelle de chaque établissement ou logement provenant de l'aqueduc ;
  - « Égout » : L'ensemble des conduites d'égout, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir le service d'égout ;
  - « Établissement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé à des fins autres que résidentielles, dont les fins agricoles, industrielles, commerciales, institutionnelles et mixtes ;
  - « Municipalité » : Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
  - « Logement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé principalement à des fins résidentielles;

## SECTION II

### TAXES FONCIÈRES

2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2025 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à quatre-vingts sous (0.80\$) du cent dollars (100\$).
3. Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2025 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à trois sous et quatre-vingt-cinq centièmes (0.0385\$) du cent dollars (100\$).

## SECTION III

### COMPENSATIONS

#### 4. COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

##### 4.1 MODALITÉS DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES NON MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à la fourniture et à l'usage de l'eau potable, ainsi qu'à l'opération et à l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| Pour chaque unité de logement                          | 328,00 \$ |
| Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux | 410,00 \$ |
| Pour chaque établissement EAE avec animaux             | 656,00 \$ |
| Pour chaque établissement EAE sans animaux ...         | 656,00 \$ |
| Pour chaque unité de logement saisonnier               | 164,00 \$ |
| Pour tout terrain non-construit                        | 328,00 \$ |

## 4.2 MODALIT S DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux d penses relatives   la fourniture et   l'usage de l'eau potable, ainsi qu'  l'op ration et   l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inh rents, il est par le pr sent r glement impos  et il sera exig , pour l'ann e 2025, une compensation suffisante de tous les propri taires d'immeubles imposables de la Municipalit  et qui sont desservis par le r seau d'aqueduc, cette compensation  tant r partie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| Pour chaque  tablissement non EAE avec ou sans animaux | 410,00 \$ |
| Pour chaque  tablissement EAE...                       | 656,00\$  |
| Pour chaque  tablissement EAE sans animaux ...         | 656,00 \$ |

En outre, un tarif de 0.25 \$/m3 est payable pour chaque m tre cube d'eau consomm  annuellement en exc dent de 8 000 m3 d'eau.

## 4.3 COMPTEURS D'EAU

Lorsqu'un Compteur d'eau n'enregistre pas ou enregistre incorrectement la consommation d'eau, il est impos , pour la p riode   tarifier, un tarif bas  sur la quantit  d'eau consomm e durant l'ann e pr c dente pour l' tablissement ou le Logement concern . Lorsqu'il est impossible d'obtenir la quantit  d'eau consomm e durant l'ann e pr c dente, il est impos  un tarif bas  sur la quantit  d'eau consomm e par un  tablissement ou un logement comparable.

## 4.4 PAIEMENT DE LA TARIFICATION

Le tarif exig  en vertu de l'article 4.1 est per u de la m me mani re et en m me temps que la taxe fonci re g n rale.

Dans le cas des immeubles munis d'un compteur d'eau, le tarif exig  en vertu de 4.2 est payable dans les trente (30) jours qui suivent la date de l' mission de la facture par la Municipalit .

## 4.5 EXCEPTIONS

Dans le cas o  il y a un  tablissement   m me un Logement, seule la tarification pour l' tablissement est factur e.

Si un matricule poss de plus d'une entr e d'eau, une compensation par entr e d'eau pour le service d'aqueduc sera exig e selon la nature de l'exploitation.

## 5. COMPENSATION POUR LE SERVICE D' GOUT

Afin de payer le co t du service d' gout et les frais d'administration inh rents, il est par le pr sent r glement impos  et il sera exig , pour l'ann e 2025, une compensation suffisante de tous les propri taires d'immeubles imposables de la Municipalit  et qui sont desservis par le r seau d' gout, cette compensation  tant r partie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| Pour chaque unit  de logement                          | 109,00 \$ |
| Pour chaque  tablissement non EAE avec ou sans animaux | 109,00 \$ |
| Pour chaque  tablissement EAE                          | 109,00 \$ |
| Pour chaque  tablissement EAE sans animaux             | 109,00 \$ |
| Pour chaque unit  de logement saisonnier               | 109,00 \$ |
| Pour tout terrain non-construit                        | 109,00 \$ |
| R sident de Saint-Pierre-les-Becquets                  | 109,00 \$ |

## EXCEPTIONS

Dans le cas o  il y a un  tablissement   m me un Logement, seule la tarification pour l' tablissement est factur e.



## 6. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |          |
|--|----------|
| Pour chaque unité de logement                          | 65,00 \$ |
| Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux | 65,00 \$ |
| Pour chaque établissement EAE                          | 65,00 \$ |
| Pour chaque établissement EAE sans animaux             | 65,00 \$ |
| Pour chaque unité de logement saisonnier               | 65,00 \$ |
| Pour tout terrain non-construit                        | 65,00 \$ |
| Résident de Saint-Pierre-les-Becquets                  | 65,00 \$ |

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

## 7. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, LA REVALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| Pour chaque unité de logement                          | 235,00\$  |
| Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux | 235,00 \$ |
| Pour chaque établissement EAE avec animaux             | 235,00\$  |
| Pour chaque établissement EAE sans animaux             | 235,00 \$ |
| Pour chaque unité de logement saisonnier               | 117.50 \$ |

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans logement sur un matricule, une compensation est exigée.

## 8. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LUMIÈRES DE RUE

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation représentant 44% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|  |          |
|--|----------|
| Pour chaque unité de logement                          | 20,00\$  |
| Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux | 20,00 \$ |
| Pour chaque unité de logement saisonnier               | 20,00 \$ |
| Résident de Saint-Pierre-les-Becquets                  | 20,00\$  |

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

## 9. COMPENSATION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

|                     |         |
|---------------------|---------|
| Bâtiment branchable | 48,00\$ |
|---------------------|---------|

**10. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DU HAUT DU QUATRIÈME RANG EN LA PAROISSE DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD**

|                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 407, rang Saint-François-Xavier   | Résidence : 364,00 \$ / chaque |
| 411, rang Saint-François-Xavier   |                                |
| 439, rang Saint-François-Xavier   |                                |
| 445, rang Saint-François-Xavier   |                                |
| 453-A, rang Saint-François-Xavier |                                |
| 455, rang Saint-François-Xavier   |                                |
| 465, rang Saint-François-Xavier   |                                |

|                                 |                 |           |
|---------------------------------|-----------------|-----------|
| 405, rang Saint-François-Xavier | Deux résidences | 728,00 \$ |
|---------------------------------|-----------------|-----------|

|                                 |           |           |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| 415, rang Saint-François-Xavier | Résidence | 364,00 \$ |
|                                 | Animaux   | 97,50 \$  |

**11. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 5<sup>E</sup> RANG DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD**

|                       |                           |                |
|-----------------------|---------------------------|----------------|
| 505, rang Saint-Ovide | Résidence                 | 360\$ / chaque |
| 515, rang Saint-Ovide |                           |                |
| 521, rang Saint-Ovide |                           |                |
| 525, rang Saint-Ovide | Remboursement de la dette | 137\$ /chaque  |

|                       |   |        |
|-----------------------|---|--------|
| 503, rang Saint-Ovide | Résidence                               | 360\$  |
|                       | Remboursement de la dette               | 137\$  |
|                       | Animaux (12\$/animal)                   | 720 \$ |
|                       | Remboursement de la dette (5 \$/animal) | 300 \$ |

**12. MÉDAILLES DE CHIENS**

La licence n'est valide que pour le chien à l'égard duquel elle est émise. Elle n'est pas transférable. La licence est valide pour toute la vie du chien et est payable annuellement au coût de 10\$ (dix) par an.

Cet article abroge le deuxième alinéa de l'article 2 du règlement #2020-03-03 ayant pour objet les médailles pour chiens.

**SECTION IV  
DÉBITEUR**

**13.** Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le *débiteur* est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

**SECTION V**  
PAIEMENT

**14.** Le débiteur de taxes municipales pour 2025 a le droit de payer en 4 versements égaux:

- 1° le premier étant dû le 12 mars 2025, représentant (25%) du montant total;
- 2° le deuxième versement étant dû le 12 mai 2025, représentant (25%) du montant total;
- 3° le troisième versement étant dû le 14 juillet 2025, représentant (25%) du montant total;
- 4° le quatrième versement étant dû le 15 septembre 2025, représentant (25%) du montant total;

**15.** Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.

**16.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

**17.** Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, mais l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 60 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement. Le quatrième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du troisième versement.

**SECTION VI**  
INTÉRÊTS ET FRAIS

**18.** Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

**19.** Des frais d'administration au montant de 40\$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

**SECTION VII**  
DISPOSITIONS DIVERSES

**20.** Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

**21.** Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

**22.** Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2025.

**23.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.





## Adoption du plan triennale des immobilisations

2025-2026-2027

| Projets  | 2025                   | 2026                 | 2027                    | Mode de financement prévu   |
|--|------------------------|----------------------|-------------------------|---|
| <b>Voirie</b>  |                        |                      |                         |   |
| Remplacement de ponceaux   |                        | 30 000,00 \$         | 30 000,00 \$            | PAVL ou PAERRL  |
| Pavage rang Sainte-Cécile et changement de six ponceaux  | 2 054 614,27 \$        |                      |                         | Aide financière du PAVL - volet Redressement-Sécurisation (1 027 307\$) et règlement d'emprunt (1 027 307 \$)   |
| Plan et devis travaux rang Saint-François-Xavier   |                        | 60 000,00 \$         |                         | Aide financière de la TECQ ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation   |
| Repavage et remplacement de ponceaux rang St-François-Xavier   | 22 000,00 \$           |                      | 2 150 000,00 \$         | Aide financière du PAERRL (100%), PAVL (100%), de la TECQ (100%) ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation (50% à 75%)   |
| Tests de sols et plan et devis travaux route Ernest-Dubois   |                        | 30 000,00 \$         |                         | Aide financière de la TECQ (100%) ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation (50%)  |
| Rechargement et nettoyage fossés de la route Ernest-Dubois   | 7 000,00 \$            |                      | 730 000,00 \$           | Aide financière du PAERRL, PAVL, de la TECQ ou du PAVL - volet Redressement-  |
| Rechargement de la route Amédée-Nault  |                        |                      | 20 000,00 \$            | Aide financière PAVL ou PAERRL  |
| Rechargement de la route Poisson   |                        |                      | 10 000,00 \$            | Aide financière PAVL ou PAERRL  |
| Regarçement et remplacement ponceau route-Gilles-Paquin  | 100 000,00 \$          |                      | 10 000,00 \$            | Aide financière PAVL ou PAERRL et Fonds général de la municipalité  |
| <b>Hygiène du milieu</b>   |                        |                      |                         |   |
| Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées |                        | 45 000,00 \$         |                         | Aide financière TECQ  |
| Étude visant à connaître l'état de la station de pompage   | 10 000,00 \$           |                      |                         | Fonds général de la municipalité  |
| Étude pour bonifier la TECQ  | 2 500,00 \$            |                      |                         | Fonds général de la municipalité  |
| Mise à nouveau de la station de pompage  | 200 000,00 \$          | 100 000,00 \$        |                         | Aide financière TECQ  |
| Plan et devis pour construction assainissement des eaux  |                        | 100 000,00 \$        |                         | Aide financière programme PRIMEAU, réserve financière et fonds général de la municipalité   |
| Travaux égout sanitaire et assainissements des eaux  |                        |                      | 7 000 000,00 \$         | Programme PRIMEAU (80% - 90 %) et règlement d'emprunt   |
| Remplacement conduite d'eau potable  | 50 000,00 \$           | 50 000,00 \$         | 50 000,00 \$            | Aide financière TECQ ou programme PRIMEAU   |
| <b>Garage municipal</b>  |                        |                      |                         |   |
| Ajout mézanine au nouveau garage municipal   | 5 040,00 \$            |                      |                         | Fonds général de la municipalité  |
| <b>Salle Éric-Côté</b>   |                        |                      |                         |   |
| Enseigne numérique   |                        |                      | 27 000,00 \$            | Aide financière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR)   |
| Travaux de rénovation pour l'amélioration du rangement   | 5 000,00 \$            |                      |                         | Fonds général de la municipalité  |
| <b>Parc Georgette-Baril</b>  |                        |                      |                         |   |
| Finition du jeu de shuffleboard  | 10 000,00 \$           |                      |                         | Programme Nouveaux Horizons pour les aînés  |
| Trampoline   | 26 359,60 \$           |                      |                         | Aide financière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR) (40 000\$) et le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) (136 700\$), subventions privée et fonds général de la municipalité        |
| Module de jeu 0-5 ans incluant balançoire et zone créative   | 78 550,00 \$           |                      |                         |   |
| Membrane, bordure, béton et excavation et matière amortissante   | 30 000,00 \$           |                      |                         |   |
| Éclairage  | 56 250,00 \$           |                      |                         |   |
| Banc balançant-escapotelette   | 4 066,00 \$            |                      |                         |   |
| Mur sportif interactif   | 109 100,00 \$          |                      |                         | Aide financière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR), Aide financière du Fonds régions et ruralités - volet 4 (FRR) (50 000 \$), PAFIRL (5000\$), subventions privée (Desjardins +/- 10 000 \$) et fonds général de la municipalité (RÉCIM et MCC) |
| Abri   | 100 000,00 \$          |                      |                         | Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) (100 000 \$)   |
| Balancelle inclusive et accessoires  | 23 000,00 \$           |                      |                         | Aide financière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR) et le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et Programme Nouveaux Horizons pour les aînés   |
| Stationnement parc municipal   | 25 000,00 \$           |                      |                         | Fonds général de la municipalité  |
| Agrandissement de la salle Georgette-Baril   |                        |                      | 50 000,00 \$            | Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ou Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) ou Subvention à venir   |
| Sentier pédestre   |                        | 30 000,00 \$         |                         |   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 918 479,87 \$</b> | <b>445 000,00 \$</b> | <b>10 077 000,00 \$</b> |   |

**Pour nous joindre :**



819.263.2104



info@stececiledelevrard.com



stececiledelevrard.com



Sainte-Cécile-de-Lévrard



219, rue Principale

Vous avez reçu votre compte de taxes pour l'année 2024. Voici les dates à retenir concernant les dates limites pour les paiements de taxes municipales :

- 12 mars
- 12 mai
- 14 juillet
- 15 septembre



**Calendrier**

**séances du conseil pour 2025**

Ces séances débutent à 20h30 à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

|           |         |             |             |
|-----------|---------|-------------|-------------|
|           | 7 avril | 7 juillet   | 1er octobre |
| 3 février | 5 mai   | 4 août      | 10 novembre |
| 10 mars   | 9 juin  | 8 septembre | 8 décembre  |

**Heure d'ouverture du bureau municipal**

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| Lundi au mercredi | De 9 h à 12 h<br>De 13 h à 16 h |
| Jeudi             | De 9 h à 12 h                   |

En tout temps, vous pouvez laisser du **courrier** dans notre nouvelle **chute à livres** prévue à cet effet. Elle est située au bureau municipal sur le mur extérieur près du stationnement. C'est confidentiel et notre agente de bureau s'occupera de

**DEMANDE DE PERMIS**

**N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.**

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments

**Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment Josée Demers au 819 263-2104.**



## AVIS   TOUTS LES R SIDENTS

VOUS POUVEZ  TRE ADMISSIBLE   UN CR DIT DE TAXES FONCI RES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000\$ ET PLUS OU UNE R NOVATION D'UN IMMEUBLE R SIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000\$ ET PLUS

\*certaines conditions sont applicables.

Pour plus d'informations communiquez avec la municipalit  au 819 263-2104



# PROGRAMME DE REVITALISATION

pour l'ann e 2025



### Bureau de poste

#### Heures et jours d'ouverture :

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| <b>Lundi</b>    | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| <b>Mardi</b>    | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| <b>Mercredi</b> | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |
| <b>Jeudi</b>    | 8:30-12:00 - 14:00-17:30 |
| <b>Vendredi</b> | 8:30-12:00 - 14:00-16:45 |

T l phone: 819 263-0178



Adresse : 232, rue Principale,  
Sainte-C cile-de-L vrard,  
G0X 2M0



**IMPORTANT**



**Il est important d'inscrire votre num ro civique sur votre bo te au lettre,**

*Ruth Provencher et Christine Dionne*

### Le colportage sans permis c'est interdit !

Tout colporteur doit poss der un permis municipal. La municipalit  ne mandate jamais une entreprise pour qu'elle vende un produit ou un ser-



## Colportage

**Permis obligatoire**

Si un colporteur se pr sente   votre porte sans autorisation :

- prenez en note # **plaque** et **direction prise**
- contactez imm diatement la **S ret  du Qu bec**



# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

### PRUDENCE SUR LES ROUTES

**Trois-Rivières, le 28 janvier 2025** – En cette période hivernale, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle. Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. L'amende minimale est de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Pour leur sécurité, les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l'article 281.1 du CSR.

De plus, il est très important pour un conducteur de comprendre qu'il ne peut pas circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de tout autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les autres usagers de la route. Cette négligence peut causer une collision pour un véhicule qui suit ou qui circule dans une voie en sens inverse. Le contrevenant s'expose à un constat d'infraction dont l'amende minimale est de 60\$ plus les frais, selon l'article 498.1 du CSR.

Enfin, les propriétaires d'un véhicule immatriculé au Québec ont jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver, qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. À défaut de munir son véhicule de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement, le propriétaire s'expose à une amende de 200 \$ plus les frais en vertu de l'article 440.1 du CSR.

Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état **réduit de 25 %** la distance de freinage d'un véhicule.

Ste-Cécile-de-Lévrard

fadoq

Comme mentionné lors de notre repas du 21 janvier, **le dîner du 18 mars 2025 sera remplacé par une sortie à la cabane à sucre** le jeudi 20 mars à l'Érablière Prince au 1785 9e Rang, Saint-Wenceslas au coût habituel des dîners pour les membres Fadoq de Ste-Cécile. Vous devez réserver et payer votre place d'ici le 18 février lors du dîner mensuel.

Voici les dates des prochaines activités planifiées:

18-02-2025 Dîner Roastbeef

20-03-2025 **Dîner à l'Érablière Prince de St-Wenceslas**

15-04-2025 Dîner Vol au vent suivi de l'AGA

20-05-2025 Dîner Spaghetti







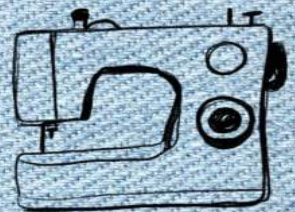
**Ferme Robin**

PETIT POINT DE VENTE POUR ACHETER  
NOS DÉLICIEUSES: BOULANGERIES /  
VIENNOISERIES / CAFÉ EXPRESSO...

Tous les dimanches - 10h à 12h

À LA SALLE ÉRIC-CÔTÉ  
228, RUE PRINCIPALE, STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

## Cours de couture



- 15 ateliers d'une durée de 1 heure 15. Les vendredis soir (aux 2 semaines) de février à novembre, à Ste-Cécile-de-Lévrard
- Groupe de 9-11 ans ( 5places)à 18h
- Groupe 12 ans et plus (5 places) à 19h30
- Places limitées. inscriptions obligatoire par courriel avant le 31 janvier [bernardcynthia@hotmail.com](mailto:bernardcynthia@hotmail.com)  
\*priorité aux résidents de Ste-Cécile-de-Lévrard
- Ce cours est offert gratuitement grâce au soutien d'entente de développement culturel M.R.C Bécancour et du gouvernement du Québec

**Complet**



Ce projet est soutenu par  
Entente de développement culturel



# RIGIDBANY

Régie intermunicipale  
de gestion intégrée des déchets  
Bécancour–Nicolet–Yamaska

-  SITE WEB  
WWW.RIGIDBANY.COM
-  TÉLÉPHONE  
819 294-2999
-  FACEBOOK  
BACBLEU

## CALENDRIER 2025



Nous souhaitons profiter de cette publication pour exprimer notre gratitude envers chacun d'entre vous pour vos initiatives visant à réduire les déchets enfouis. Votre engagement est primordial pour préserver l'environnement magnifique dans lequel nous vivons. Ensemble, travaillons pour les 4RV.

- Réduire
- Réemployer
- Recycler
- Repenser
- Valoriser



## ÉCOCENTRES

La Régie est heureuse d'offrir aux citoyens des municipalités membres, un réseau de sept (7) écocentres, et ce gratuitement. Pour connaître la liste des matières acceptées, visitez notre site internet, section écocentre.

- Saint-Grégoire (Ouvert en période hivernale, les samedis de 9 h à 15 h)
- Nicolet
- Sainte-Eulalie
- Saint-Léonard d'Aston
- Saint-Zéphirin-de-Courval
- Saint-Pierre-les-Becquets
- Manseau



## Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

### Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

#### EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



#### EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

#### SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

#### LES EXCEPTIONS

- Les Aérosols : les apporter à l'écocentre
- Les emballages de protection en polystyrène : les déposer dans le bac à ordures

#### BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

#### BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC?

CONSULTEZ  
BACIMPACT.CA



## MON BAC



#### Consignes à respecter

1. Sortez votre bac le veille de la collecte, car celui-ci peut déborder dès 6 h le matin.
2. Orientez les roues de face vers la maison.
3. Bien fermer le couvercle.
4. Soignez les matières contenues dans le bac selon les règles.
5. Dégagez les bords afin de laisser un espace libre de 60 cm tout autour.
6. S'assurer que le bac n'est pas obstrué ou gelé au sol.
7. Placez votre bac en bordure de la rue, dans votre entrée afin de ne pas gêner vos activités de déplacement.
8. Le poids maximum que peut soulever le camion est de 700 livres.



SITE WEB  
WWW.RIGIDBANY.COM  
TÉLÉPHONE  
819-294-2999  
FACEBOOK  
BACBLEU

RIGIDBANY 819-294-2999 WWW.RIGIDBANY.COM BACBLEU

## Comment bien utiliser le bac



## Une St-Valentin Écoresponsable Quand romantique rime avec écologique

Peu importe vos préférences ou celles appartenant à la personne avec qui vous souhaitez souligner la St-Valentin, il existe des alternatives pour apprécier ce moment de manière plus écologique et écoresponsable.

Que ce soit les fleurs coupées ou le chocolat, la production et le transport de produits ont un énorme impact sur l'environnement. Minimiser notre impact sur l'environnement en adoptant des comportements responsables à la St-Valentin, c'est possible.

- Offrez des plantes en pot plutôt que des fleurs coupées.
- Optez pour du chocolat équitable ou biologique ou visitez un chocolatier près de chez-vous plutôt que d'acheter un produit d'une grande surface.
- Offrez une sortie en plein air pour bouger; une sortie culturelle, c'est charmant.
- Offrez la beauté du local et du bio tel que les produits cosmétiques.
- Réconciliez un repas en amoureux avec des produits bio et locaux.
- Un cadeau fait maison ou un bon coup de main.

# CALENDRIER 2025 SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD



## Comment bien utiliser le bac

- 
- Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc;
  - Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;
  - Laisser le bac fermé;
  - Éviter de surcharger le bac;
  - Éviter de déposer des objets sur le couvercle;
  - Dégager la neige déposée sur le couvercle;
  - Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.

■ BAC DE RÉCUPÉRATION   
 ■ ORDURES MÉNAGÈRES   
 ■ ENCOMBRANTS

| JANVIER |    |    |    |    |    |    | FÉVRIER |    |    |    |    |    |    | MARS |    |    |    |    |    |    |
|---------|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|         |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |         |    |    |    |    | 1  |    |      |    |    |    |    | 1  |    |
| 5       | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 2       | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 2    | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 12      | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 9       | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 9    | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 19      | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 16      | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 16   | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 26      | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 23 | 24      | 25 | 26 | 27 | 28 | 23 | 24 | 25   | 26 | 27 | 28 | 29 |    |    |
|         |    |    |    |    |    |    |         |    |    |    |    |    | 30 | 31   |    |    |    |    |    |    |

| AVRIL |    |    |    |    |    |    | MAI |    |    |    |    |    |    | JUIN |    |    |    |    |    |    |
|-------|----|----|----|----|----|----|-----|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|
| D     | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D   | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|       |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |     |    |    |    | 1  | 2  | 3  | 1    | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 6     | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 4   | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 8    | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 13    | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 11  | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 15   | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 20    | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 18  | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 22   | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 27    | 28 | 29 | 30 | 25 | 26 | 27 | 28  | 29 | 30 | 31 | 29 | 30 |    |      |    |    |    |    |    |    |

| JUILLET |    |    |    |    |    |    | AOÛT |    |    |    |    |    |    | SEPTEMBRE |    |    |    |    |    |    |  |
|---------|----|----|----|----|----|----|------|----|----|----|----|----|----|-----------|----|----|----|----|----|----|--|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D    | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D         | L  | M  | M  | J  | V  | S  |  |
|         |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |      |    |    |    | 1  | 2  | 1  | 2         | 3  | 4  | 5  | 6  |    |    |  |
| 6       | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 3    | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 7         | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |  |
| 13      | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 10   | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 14        | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |  |
| 20      | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 17   | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 21        | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |  |
| 27      | 28 | 29 | 30 | 31 | 24 | 25 | 26   | 27 | 28 | 29 | 30 | 28 | 29 | 30        |    |    |    |    |    |    |  |

| OCTOBRE |    |    |    |    |    |    | NOVEMBRE |    |    |    |    |    |    | DÉCEMBRE |    |    |    |    |    |    |  |  |  |
|---------|----|----|----|----|----|----|----------|----|----|----|----|----|----|----------|----|----|----|----|----|----|--|--|--|
| D       | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D        | L  | M  | M  | J  | V  | S  | D        | L  | M  | M  | J  | V  | S  |  |  |  |
|         |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |          |    |    |    | 1  | 1  | 2  | 3        | 4  | 5  | 6  |    |    |    |  |  |  |
| 5       | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 2        | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 7        | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |  |  |  |
| 12      | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 9        | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 14       | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |  |  |  |
| 19      | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 16       | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 21       | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |  |  |  |
| 26      | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 23 | 24       | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 28 | 29       | 30 | 31 |    |    |    |    |  |  |  |

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER 100% RECYCLÉ

# PAS DE PANIQUE

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ?  
VOTRE BAC OU VOS ENCOMBRANTS  
N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS?  
QUE DOIS-JE FAIRE?

- ÉTAPE 1** Je laisse mon bac ou mes encombrants en bordure de la rue.
- ÉTAPE 2** Je contacte la Régie dans un délai de 24 h 819 294-2999

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- ENCOMBRANTS
- 1<sup>er</sup>: 25 mars
  - 2<sup>e</sup>: 27 mai
  - 3<sup>e</sup>: 22 juillet
  - 4<sup>e</sup>: 30 septembre



Les matières suivantes sont refusées :

- matériaux de construction, rénovation, démolition
- produits domestiques dangereux
- appareils électroniques et informatiques
- sacs de déchets
- pneus
- Les matières déposées dans une remorque ne sont pas ramassées.

Pour connaître tous les détails de ce service.

SITE WEB  
WWW.RIGIDBNY.COM

TÉLÉPHONE  
819 294-2999



## PLASTIQUES AGRICOLES


Ne jamais déposer dans votre bac de récupération.

Saviez-vous que le plastique agricole dévalorise toute la récupération résidentielle?

Pour plus d'informations consulter notre site à :  
<https://www.rigidbny.com/eco-centres/matieres-acceptees/>

Dans une volonté de faire mieux, la Régie offre des services afin de mieux gérer ces résidus.



**Adresse :** 219, Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0  
**Téléphone :** 819 263-0368  
**Courriel :** biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca  
**Site Internet :** <https://biblietcie.ca/>  
**Suivez-nous sur**  : Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

**CHUTE À LIVRES**

Nous avons maintenant une chute à livres (située sur le côté près du stationnement). Vous pouvez donc retourner vos prêts à toute heure du



*Bibliothèque  
Lise-Bergevin-Ducharme*



**NOUVELLEMENT DÉMÉNAGÉE**  
**AU 219, PRINCIPALE  
 STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD**

**HEURE D'OUVERTURE**

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| Lundi et mercredi : | 9 h 30 à 16 h 00  |
| Mardi et jeudi :    | 9 h 30 à 12 h 00  |
| Mardi soir :        | 19 h 00 à 20 h 00 |
| Vendredi :          | 10 h 00 à 11 h 00 |
| Samedi :            | 10 h 00 à 12 h 00 |



**Interruption de services en ligne**

Une importante opération de maintien des systèmes informatiques nous oblige à interrompre temporairement certains services en ligne offerts par votre bibliothèque.

**3 au 5 février** : prêt entre bibliothèques et réservation de documents en ligne indisponibles

**6 février** : aucun service en ligne disponible

Pour plus d'informations au sujet des services sur place disponibles à ces dates, veuillez contacter votre bibliothèque.

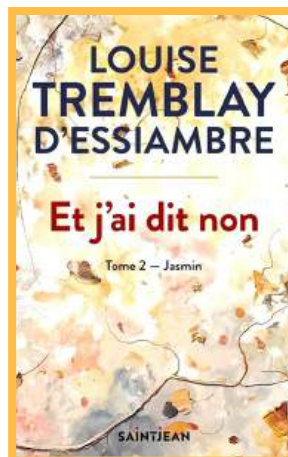


Votre bibliothèque n'a pas le document que vous cherchez ?  
 Faites une demande de **prêt entre bibliothèques (PEB)**, en ligne ou auprès du personnel.

Service offert par votre bibliothèque municipale.  
**Biblietcie.ca**  
 Connectez-vous grâce à votre numéro d'abonné-e et votre NIP.



Nouveautés - livres



**Derrière chaque accomplissement, il y a de la persévérance.**

La persévérance fait toute la différence.



DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025  
**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

#JPS2025



# SSIRMRCB BULLETIN

## PRÉVENTION 2025

### Rétrospective 2025

Nous voilà déjà en 2025! L'heure est au bilan et il nous est permis d'admettre que vous faites, encore cette année, un excellent travail de prévention! Il ne faut pas oublier que :

### Le premier responsable, c'est toi!



### Interventions

Concernant les interventions, nous avons répondu à un total de 94 appels, une baisse comparativement à l'année 2023. Voici quelques chiffres importants :

- 18 alarmes automatiques diverses;
- 22 appels d'installations électriques;
- 8 vérifications d'odeur de fumée;
- 11 feux de bâtiments;
- 5 feux de cheminées.

Il est primordial de bien faire entretenir votre système d'alarme annuellement afin de réduire les alarmes intempestives et non fondées. Celles-ci engendrent des coûts et des déplacements de pompiers non-nécessaires. Il faut également savoir que selon le Règlement no.415 de prévention des incendies, vous pouvez être passible d'une amende à la suite d'une **deuxième** alarme non fondée sur une période de douze mois.

### Permis de brûlage

L'importance d'avoir un permis de brûlage prend tout son sens afin d'être au courant des mesures et des consignes en vigueur pour le temps de l'année concernée. De plus, il nous permet d'éviter des déplacements pour des appels de vérification. Pour l'obtention d'un permis, il faut simplement téléphoner au bureau du SSIRMRCB au 819 288-5694. On vous rappelle qu'il est illégal au Québec de faire brûler autre chose que **seulement des branches, arbres et feuilles mortes.**

**Évitez les ennuis, le permis c'est gratuit!**

### Équipe

En 2024, l'équipe de bureau s'est renouvelée avec l'arrivée de M. Guy Lemieux en tant que directeur incendie ainsi que les deux nouveaux préventionnistes entrés en poste par la suite, soit Mme Virginie Demers ainsi que M Alex Blanchette.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025 en toute sécurité!

### NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

N'hésitez pas à communiquer avec nous et suivez-nous sur les réseaux sociaux!

<https://www.mrcbecancour.qc.ca/>  
[facebook.com/SSIRMRCB](https://facebook.com/SSIRMRCB)



Virginie Demers  
Préventionniste administrative  
819-288-5694 Poste 321  
v.demers@mrcbecancour.qc.ca



Alex Blanchette  
Préventionniste technique  
819-288-5694 Poste 323  
a.blanchette@mrcbecancour.qc.ca





# SSIRMRCB BULLETIN

## PREVENTION INCENDIE

### Dégagements des issues de secours et l'importance de bien les dégager!

Saviez-vous qu'il est important d'entretenir les issues qui mènent à l'extérieur? Un moyen d'évacuation mal entretenu peut causer diverses problématiques pour une évacuation rapide en situation d'urgence.

- Un délai d'évacuation beaucoup plus long que la normale;
- Un risque accentué pour la vie lors de l'évacuation;
- L'accès aux services d'urgence sera plus difficile.

Il est important que les issues soient maintenues en bon état et dégagées de toutes matières pour en faciliter l'accès aux occupants et ainsi améliorer la rapidité lors de l'évacuation. Dans une maison unifamiliale, il nous faut maximum 3 minutes pour évacuer le bâtiment et se diriger au point de rassemblement pour contacter les services d'urgences.

**(9-1-1)**



Avec la période hivernale qui approche, votre service incendie vous rappelle ces bons comportements à adopter.

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres;

- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en été comme en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée;
- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaisse la façon de les ouvrir et d'y accéder;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille afin d'augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie;
- À l'intérieur, dégagez chaque accès. Combien de fois avons-nous vu un sapin de Noël, un sofa ou même un meuble télé devant une porte!

### N'attendez pas que vos issues ressemblent à celle-ci!



*Crédit photo: Radio-Canada*

Pour plus d'informations sur votre service incendie et des conseils de prévention, n'hésitez pas de consulter notre site web et notre page Facebook!

<https://www.facebook.com/SSIRMRCB>



<https://www.mrcbecancour.qc.ca/conseils-de-prevention>

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi!

Alex Blanchette  
Préventionniste technique  
819-288-5694 Poste 323  
a.blanchette@mrcbecancour.qc.ca





## Travail de rue

Notre travail est d'être présent pour toi, peu importe ton âge et tes besoins. Nous sommes là pour t'écouter, te soutenir, t'accompagner, te référer vers des services adaptés, t'informer sur divers sujets... Nous distribuons gratuitement du matériel de prévention et pouvons fournir des dépannages d'urgence.

En bref, notre objectif est de t'accompagner selon tes besoins et selon ton rythme

## Tu as besoin de jaser?

Ça te tentes-tu un petit café ? 

Nos travailleurs et travailleuses de rue se déplacent partout dans la MRC, nous pouvons te rencontrer dans la rue, dans un parc, au resto... où tu es.



**ORGANISME**  
819.298.4799



**2750 Boul. Bécancour,  
Qc. G9H 3V8 (Gentilly)**



**larue@laruebecancour.org**

## Notre milieu de vie



Nous disposons d'un milieu de vie accueillant; c'est un lieu sécuritaire, où tu peux être toi-même. Nos locaux peuvent te permettre de profiter d'une douche chaude, de laver tes vêtements ou simplement de prendre un café, jaser ou même faire une sieste! Tu peux venir manger une toast, jouer à la console de jeux vidéos, écouter des films, etc! C'est un endroit chaleureux, qui est confidentiel, sans pression ni jugement.

| HORAIRE MILIEU DE VIE |           | HORAIRE ADMINISTRATIF |
|-----------------------|-----------|-----------------------|
| LUNDI                 | 11H - 15H | 9H - 16H              |
| MARDI                 | FERMÉ     | 9H - 16H              |
| MERCREDI              | 9H - 12H  | 9H - 12H              |
| JEUDI                 | 15H - 21H | 9H - 16H              |
| VENDREDI              | FERMÉ     | TÉLÉTRAVAIL           |

\*Pour plus d'informations sur nos activités, veuillez consulter notre site web ou page Facebook\*





Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises !

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au : [info@stececiledelevrard.com](mailto:info@stececiledelevrard.com)

| Tarif de publication |            |              |
|----------------------|------------|--------------|
| Format               | 1 parution | 10 parutions |
| Carte d'affaire      | 10.00 \$   | 50.00 \$     |
| 1/3 de page          | 15.00 \$   | 100.00 \$    |
| ½ page               | 20.00 \$   | 120.00 \$    |
| 1 page               | 25.00 \$   | 175.00 \$    |

| Date de tombée 2024         |          |              |
|-----------------------------|----------|--------------|
| 20 janvier                  | 20 avril | 20 août      |
| 20 février                  | 20 mai   | 20 septembre |
| 20 mars                     | 20 juin  | 20 octobre   |
| 20 novembre                 |          | 15 décembre  |
| *pas de parution en juillet |          |              |

Nos publicitaires

**Donald MARTEL**  
DÉPUTÉ DE NICOLET-BÉCANCOUR

819 233-3521  
[donald.martel.nico@assnat.qc.ca](mailto:donald.martel.nico@assnat.qc.ca)

## Notre expertise au service de votre patrimoine

Selon vos objectifs, notre équipe vous offre des conseils de professionnels(-les) et vous accompagne dans la gestion de vos avoirs.

[desjardins.com/gestiondepatrimoine](https://desjardins.com/gestiondepatrimoine)

**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

## FONDS CULTUREL

### MRC de Bécancour

#### Séance d'information

Sur les nouveautés concernant l'appel des projets pour 2025

SVP confirmez votre présence pour obtenir le lien de la visioconférence

**Mercredi 5 février**  
17 h

Entente de développement culturel

Québec



## NOUVELLE ENTREPRISE DANS LA RÉGION !

**Nous  
offrons un  
service  
rapide et  
courtois**

Services Sanitaires A.M. inc.

Vidanges fosses septiques  
Nettoyage de puisards de rue

 819-806-6514

servicessanitaires.a.m@gmail.com



**Nous desservons  
tout le Centre-du-  
Québec à des prix  
compétitifs**

**Nous offrons  
également un  
service d'urgence**



**Contactez-  
nous pour  
un r-vous ou  
une  
soumission**

**Au plaisir de vous servir!**

## Résidence Des-Jardins-les-Becquets

*\*Dédiés à votre mieux-être\**

102, Narcisse-Beaudet

Saint-Pierre-les-Becquets, Qc

G0X 2Z0 819-263-2424



*Sylvie Gauvin, directrice générale*

[residencejardinslesbecquets@gmail.com](mailto:residencejardinslesbecquets@gmail.com)

**À la résidence**, vous serez accueillis dans un milieu de vie bienveillant, sécuritaire, un personnel qualifié, serviable 24H/24H. Composé de gens engagés, soucieux de vos besoins. Service infirmier 7 jours /7. Une de notre priorité, le maintien de l'autonomie, en offrant un environnement confortable, chaleureux et dynamique.

**Quelques unités de disponibles, nous vous offrons des soins personnalisés, du soutien au quotidien, pour des aînés autonomes, semi-autonomes et en perte cognitive (Alzheimer).**

**Offrez-vous une tranquillité d'esprit** en optant pour un milieu de vie sécuritaire et propice à votre épanouissement en tout temps et toutes circonstances. **Venez nous rencontrer dès maintenant**, afin de faire un choix éclairé. Prendre rendez-vous au 819-263-2424, poste 0, ou par courriel : [residencejardinslesbecquets@gmail.com](mailto:residencejardinslesbecquets@gmail.com)

### SECTEUR AILE PROTHÉTIQUE

**Nous offrons 10 unités pour personnes en perte d'autonomie**, avec troubles cognitifs ou démences diverses. Des services de soins enveloppés de chaleur humaine, au jour le jour. Un milieu de vie distinctif, **sécurisé**, animé, personnel compétent et professionnel, suivi médical rigoureux, avec aide à l'habillement, aide aux soins d'hygiène, aide aux déplacements, accompagnements et encadrement dans les activités de la vie quotidienne et domestique. Informez-vous, tarifs abordables et accessibles.

~~~~~

**Pour prendre rendez-vous contactez nos adjointes administratives 819- 263-2424, poste 0**

~~~~~

